

DEPARTEMENT DE  
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX  
CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Séance du 5 décembre 2022**

**Subvention AGEF –  
Année 2022. Décision**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 novembre 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**Etaient présents :** Alexandre BOURIGAULT, Jean-Claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Justine ADENIS, Monique FRENEL, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nathalie LACUEY à Hervé DROILLARD - Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN

SABI Fatima à Alexandre BOURIGAULT - Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL

Muriel SOLA à Hélène BARBOT - Kamel MEHERZI à Nadine GRENOUILLEAU

Cédric JUIF à Andrée COLLIN - Nicolas CALT à Jonathan SINSOU

Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

**M. Olivier SAILHAN a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association AGEF, créée en 2018 a pour vocation :

- De proposer des manifestations variées (littérature, musique, conférences) accessibles à tous,
- De créer du lien social entre les habitants de Floirac et les villes environnantes.

C'est dans ce but que l'association propose pour 2022 une manifestation populaire et festive autour de la musique et d'autres associations.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'association AGEF une subvention d'un montant de huit cents euros (800 €) pour l'année 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;  
Vu l'avis de la Commission Vie associative en date du 14 novembre 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à l'association AGEF une subvention de 800 euros pour l'année 2022.

**DIT** que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2022.

Nombre de votants : 32

**Suffrages exprimés : 32**

Pour : 32

Contre :

Abstention :

**M. DESCLOUX DE LESCAR ne participe pas au vote**

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 6 décembre 2022**

**Le Maire,**

**Jean-Jacques PUYOBRAU**

